



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RESTONS CONNECTÉ.E.S #06

30 AVRIL 2020

ATTESTATION DÉROGATOIRE AU DIALOGUE SOCIAL

En application de l'ordonnance 2020-389 du 1er avril 2020 relative aux mesures d'urgence concernant les instances représentatives du personnel.

Je soussigné(e), Mme/M : **Dialogue SOCIAL**

Né(e) le : **17/03/2020**

À : **France entière**

Demeurant : **3, rue du Pré Faucon PAE - Les Glaisins 74010 Annecy**

certifie que ma réunion Teams est liée au motif suivant (cocher toutes les cases), dérogatoire au décret 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire :

- Aucune question inscrite à l'ordre du jour du CSE (SSG-I2S) garantie par une non prise en compte du secrétaire du CSE avec l'aval de la direction (pour ne pas alerter l'inspection du travail).
- Aucune fourniture de document nécessaire au bon fonctionnement du CSE et en dernier recours des documents "de première nécessité" livrés au dernier moment par la direction.
- Aucune information et consultation pouvant être assurées à distance et ne pouvant être différées ; Aucun déplacement pour motif social "impérieux", pour l'assistance de salariés "en difficulté" ...
- Aucune réunion d'une durée suffisante pour traiter l'ordre du jour des CSE (SSG-I2S), y compris une limitation de toute prise de parole et débats avec les élus considérés par la direction comme une perte de temps.
- Aucune mesure exceptionnelle pour permettre aux représentants du personnel confinés de prendre contact avec les salariés confinés.
- Aucune attestation recevable sans avoir coché tous les motifs.

Fait à : Annecy

Le 30/04/2020 à 9h00

(Date et heure de début de réunion)



SAUVONS DES VIES
RESTONS CHEZ NOUS

Cfdt: SOUTIEN AUX SOIGNANTS ET AUX TRAVAILLEURS MOBILISÉS

COMMUNICATION
CRISE COVID-19

CRISE SANITAIRE COVID-19

La Cfdt Sopra Steria a une adresse mail
pour répondre à vos questions
dscfdtsoprasteria@gmail.com